Une remise de médailles d'honneur du travail aux Etablissements Henri Prouvost, Duval, Notelet, à Roubaix

De gauche à droite : LES DEUX MÉDAILLÉS : M. RICHTER et Mme DELATTRE. *A leurs côtés :* M. HENRI PROUVOST.

Une touchante manifestation de sympathie s'est déroulée mardi après-midi au tissage mécanique Henri Prouvost, Duval-Notelet, 43, rue du Nouveau-Monde, à Roubaix. Devant les membres du personnel représentant les cadres des divers départements du tissage, M. Henri Prouvost a solennellement remis la médaille d'honneur du travail à M. Henri Richter, directeur, et à Mme Delattre, qui ont plus de trente ans de présence à l'usine.

Après avoir félicité, au nom de ses associés et en son nom personnel, ses deux fidèles collaborateurs, M. Henri Prouvost décora M. Richter et Mme Delattre, et leur remit les diplômes ainsi que des œuvres d'art et de gracieux cadeaux offerts par le personnel et la direction.

Après quoi, l'on sabla le champagne et un chaleureux vivat fut poussé en l'honneur des deux nouveaux décorés.

Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 3 janvier :

Aujourd'hui, sainte Geneviève; demain, sainte Bénédicte.

Soleil: Lever, 7 h. 46; coucher, 16 h. 4.

Lune: Pleine du 31; dernier quartier le 8.

Prévisions météorologiques pour la journée du 3 (Région Nord): Mauvais temps; ciel brumeux, couvert, avec pluies, devenant trois quarts couvert avec pluies intermittentes; vent du secteur Sud-Ouest modéré ou assez fort et irrégulier. Le minimum de température sera en hausse sur la veille.

Caisse d'Epargne: Caisse fermée.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance: de 10 h. à 11 h., au Groupes d'écoles Linné (entrée par la rue Ingres prolongée); de 16 à 17 h., local de la Goutte de Lait.

Bains Mulelpaux: Piscine: de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 h. à 19 h. 30. Balnéoires: aux mêmes heures.

Après l'accident du Cercle de l'Industrie

La soirée du Cercle militaire aura lieu samedi prochain

Le bureau du Cercle militaire a pris ses dispositions pour que, malgré l'accident survenu dimanche matin et qui le prive de la grande salle des fêtes du Cercle de l'Industrie, la soirée qu'il organise pour samedi prochain avec le Comité d'entr'aide de la Légion d'honneur au bénéfice de cette société puisse avoir lieu avec un plein succès.

Le Comité du Cercle de l'Industrie a décidé de mettre à la disposition des organisateurs toutes les salles donnant sur la Grande-Rue dans le vieux bâtiment. Il a donc été convenu que l'on dansera dans les deux grands salons et les vestibules du rez-de-chaussée et du premier, un orchestre sera placé à chaque étage. Ce sera féerique. Les joueurs de bridge ou de belote auront également des salles à leur disposition; un buffet sera installé à chaque étage.

Félicitons les organisateurs de leur initiative. On peut dès ce jour les assurer d'un gros succès car, en plus des habitués des soirées de notre vaillant Cercle militaire, beaucoup de Roubaisiens voudront leur apporter leur sympathie et leurs encouragements.

Rappelons que l'on peut trouver des cartes au local du Cercle, 72, rue de la Gare, ou au capitaine Desruelles, au Cercle de l'Industrie, 7, Grande-Rue.

Halle aux Filés. — Ind. K. Beurre, 10.50; Caféréalisé, 7; Gruyère, 6; Salut, 7; Biscuits, 5

Le cadavre d'un inconnu a été découvert mardi soir avenue Jean-Jaurès

Le cadavre d'un inconnu a été découvert mardi soir, vers 22 h. 30, sur la chaussée avenue Jean-Jaurès, à l'angle de la rue du Boulevard et que rentaine de mètres avant la « Laiterie ».

Il s'agit vraisemblablement d'un accident, suivant le premier examen fait par M. le docteur Dubois. Le malheureux aura été tamponné par une auto, qui aura pris la fuite...

C'est un industriel roubaisien, demeurant à Flers-Broncq et qui retournait chez lui en auto qui tout à coup sous ses projecteurs découvrit le corps sur la route, devant sa voiture.

Il stoppa, vit qu'il s'agissait d'un homme ne donnant plus signe de vie et, revenant à Roubaix, vint avertir M. Malot, commissaire de police de permanence au poste central. Celui-ci se rendit immédiatement sur les lieux et procéda aux constatations d'usage. Malheureusement, l'inconnu, qui avait succombé aux suites d'une fracture du crâne — il avait été atteint à la tempe gauche — n'avait sur lui aucun papier d'identité.

Voici son signalement: C'est apparemment un ouvrier. Il est vêtu d'un pantalon de velours, d'un gilet de velours à manche, d'un veston gris foncé de l'une des poches duquel dépassait une gourde; pullover de laine bleue, cache-col bleu, cachnez violine; comme chaussures, des brodequins noirs.

La figure était rasée. A dix mètres du corps, on a aussi retrouvé une casquette gris-beige.

Comme le corps se trouvait à trois mètres environ de la bordure du trottoir de l'avenue, face au n° 18, par conséquent sur le côté droit de la chaussée dans la direction de Lille, on pense que le malheureux a été renversé par une auto venant de Roubaix et se dirigeant vers Lille, en tenant sa droite.

L'auteur du méfait demeurera pratiquement inconnu, car l'avenue est déserte à cette heure et de plus, la nuit et le brouillard bornent la visibilité à quelques mètres.

Il sera même difficile, avant que la famille de l'inconnu se fasse connaître, de préciser à quelle heure la victime pouvait se trouver à cet endroit et a été renversée.

Le parquet sera prévenu aujourd'hui même et viendra vraisemblablement enquêter sur place.

Le corps a été transporté à la morgue de l'Hôpital de la Fraternité.

LES FUNÉRAILLES DE M. CHARLES VANESSCHE QUI, PENDANT LA GUERRE, FUT CONDAMNÉ A MORT POUR ESPIONNAGE

C'est devant une nombreuse assistance que furent célébrées mardi, à 10 h. 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste, les funérailles de M. Charles Vanessche, décédé samedi, à l'âge de 74 ans.

Au cours de l'occupation, M. Vanessche avait, pendant trois années, fait de l'espionnage pour les alliés et fut, pour cette raison, condamné à mort par les Allemands. Sa peine fut ensuite commuée en quinze années de forteresse.

La levée du corps fut faite au domicile du défunt, 31, rue de Bartlebeux, où il était concierge à la Maison de retraites, par MM. les abbés D'Haye, Cokelaere et Carette, vicaires de la paroisse.

Le deuil était conduit par les fils du défunt qu'accompagnaient MM. les abbés Goubbe, aumônier des Hospices, et Puppinck, aumônier de l'hôpital.

Derrière le char funèbre on remarquait: MM. Pontoise, vice-président du Conseil d'administration des Hospices; Vauberge et Nollet, administrateurs; une délégation de l'Amicale des Etablissements hospitaliers de Roubaix conduite par son président, M. Henri Lambrecq, receveur général des Hospices; une délégation du personnel des Hospices conduite par MM. Bourey, économe et Vaubeacke, secrétaire, et une délégation des « Prisonniers politiques », conduite par M. Firmin Dubar. On remarquait aussi dans le cortège funèbre une plaque de marbre offerte par le Conseil d'administration et le personnel des Hospices, et une gerbe de fleurs offerte par l'Amicale des Hospices.

La messe fut célébrée par M. l'abbé Cokelaer, qui donna aussi l'absoute.

Après la cérémonie, sous le porche de l'église, M. Pontoise, puis M. Henri Lambrecq rappelèrent la belle et courageuse conduite de M. Vanessche pendant l'occupation. Ils dirent quel grand cœur et quelle âme de patriote ardent il cachait sous une trop grande modestie et ils rendirent hommage à ses belles qualités.

Le cortège se reforma ensuite et prit la route du cimetière où se fit l'inhumation.

DANS LES VIEUX POTS... Depuis 1812, l'Elixir du Dr GUILLIÉ guérit toute les maladies dues aux glaires et à la bile : asthme, rhumatisme, congestion, etc. Prix : 15 fr. (impôt compris). Tres Phres. 32514d

La troisième semaine réclame des Commerçants du Centre

La troisième semaine réclame annuelle des commerçants du Centre aura lieu du 6 au 14 janvier 1934.

Cette organisation de vente qui fait le pendant de la grande braderie de juillet, permet à la clientèle de se procurer à vil prix des articles toujours intéressants et de qualité.

Tous les soldes d'hiver sont ainsi liquidés et cette semaine commerciale qui n'en est qu'à sa troisième année, a déjà ses habitués.

Cette année-ci elle se corse de la vente Prixbas qui continuera, nous en sommes sûrs, aussi brillamment qu'en décembre.

EXPOSITION Z. DE WINTER et ses Elèves admis au Salon de Paris. Nouvelle Galerie, 55, rue Esquermoise, Lille. Du 3 au 15 Janvier. Vernissage le 3, à 15 heures. 32507d

Mort de M. Emile Robbe

Nous apprenons la mort de M. Emile Robbe, décédé le 1er janvier, en son domicile, rue d'Inkermann, 131, à l'âge de 66 ans.

Le défunt était l'un des fondateurs et le trésorier de la Fédération colombophile Centre et Croix.

Ses funérailles auront lieu jeudi 4 janvier à 9 h. en l'église Saint-Sépulcre.

A l'Amicale-Photo

On n'a pas oublié le grand succès obtenu le 15 décembre dernier, par la soirée artistique donnée au siège de l'Amicale-Photo. Le Comité, répondant au désir général, a organisé pour vendredi prochain 5 janvier, une nouvelle conférence avec projections.

Le société a fait, cette fois, appel au distingué conférencier qu'est M. Paul Bertrand, qui a choisi pour sujet: « Loisirs photographiques à travers la France ».

Comme chacun sait, M. Bertrand joint à un talent indiscutable d'orateur, un talent non moins grand de photographe. Aussi c'est le public dès grands jours qui est attendu vendredi.

Quelques invitations restent disponibles, elles seront remises aux personnes qui voudront bien les retirer 131, Grand'Rue.

Un aspirba jeu d'aiguilles à tricoter vous est offert pour tout achat à partir du 15 francs, chez la Spécialiste du Laines à Tricoter, 51, rue de Lannoy, 51. (Attention !... Dans votre intérêt, ne pas confondre). 32120

Chez les Mélomanes roubaisians

Dans sa réunion générale extraordinaire de mercredi dernier, la société des Mélomanes roubaisiens, après avoir entendu les rapports de l'année écoulée, a procédé à l'élection de la nouvelle commission pour l'année 1934. Ont été nommés: président d'honneur, M. Robert Motte; président honoraire, M. Henri Mahieu; président actif, M. Fernand Deffrence; vice-présidents, MM. Georges Quente et Albert Lauweu; directeur, M. Georges Bauwens; sous-chef, M. Albert Jacob; secrétaire, M. Jules Dubois; secrétaire-adjoint, M. Marcel Landré; trésorier, M. Emile Deregnaucourt; trésorier-adjoint, M. François Vanroyen; commissaire honoraire, M. Elie Delgrange; commissaires, MM. Henri Cotillon, François Leduc, Raymond Pirlet; porte-drapeau, M. Marceau Lefèvre; archiviste, M. Delphin Lesage.

Le président, M. Deffrenne, au nom de la nouvelle commission, a remercié les sociétaires de leur confiance.

Ce n'était qu'une mort naturelle

Mardi après-midi la populeux fort Mullier, rue Choiseul, était en rumeur. On avait trouvé mort chez lui, M. Moïse Nuttin, 80 ans, qui habitait seul sa petite maison et, chose troublante, le corps était étendu sur le sol de la cuisine, la tête appuyée contre le poêle.

Toutes les hypothèses étaient permises et la police fut avisée aussitôt. M. Malot, commissaire de permanence, se rendit sur les lieux, accompagné du sous-brigadier Herteler, pour commencer l'enquête qui s'imposait, et faire toutes constatations utiles.

Mais l'affaire n'allait pas bien loin. En effet, sur ces entrefaites on avait mandé un médecin, et le praticien n'avait relevé aucune trace suspecte sur le corps. Il constata que la mort était due à une congestion cérébrale. Du coup l'émotion se calma.

Un employé du chemin de fer se donne la mort

Dimanche matin, vers 11 heures, on a découvert inanimé dans sa chambre, un employé de la Compagnie des chemins de fer, M. Maurice Dancoisne, âgé de 39 ans, domicilié, 10, rue du Chemin-Neuf. Il avait tenté de s'asphyxier à l'aide du gaz d'éclairage et c'est l'odeur du celui-ci qui avertit les voisins du désespéré.

M. Maurice Dancoisne n'était pas mort, quand on lui porta secours mais il était dans un état très grave, et M. le docteur Corbeaux, mandé d'urgence, le fit admettre aussitôt à l'hôpital « La Fraternité ».

Hélas, malgré tous les soins qui lui furent prodigués dans cet établissement, le désespéré est mort lundi matin.

M. Mounié, commissaire de permanence, a fait les constatations d'usage. On ignora les causes de ce suicide.

Une octogénaire est trouvée morte chez elle

Etonnés de ne pas l'avoir vue depuis plusieurs jours, les voisins de Mme Vve Constance Miquet, âgée de 80 ans, habitant seule en garni, 38, rue de Baval, forcèrent sa porte lundi, vers 9 h. 30. Ils trouvèrent l'octogénaire morte sur son lit.

M. le docteur Dispa fut mandé aussitôt mais ne put que constater le décès. Il s'agit selon le praticien d'une mort naturelle. M. Mounié, commissaire de permanence, a ouvert l'enquête d'usage et a fait transporter le corps à la morgue de l'hôpital « La Fraternité ».

La graisse à frire prend feu

Un léger commencement d'incendie s'est déclaré mardi, vers 12 h. 45, chez M. Robert Kuhn, négociant en fruits, 39, boulevard Gambetta.

Un récipient contenant de la graisse à frire avait été placé sur le poêle, à la cuisine. Mais la graisse prit feu et de hautes flammes jaillissaient du récipient, menaçant de s'étendre à toute la cuisine.

On manda les pompiers et ceux-ci, promptement sur les lieux, éteignirent le feu avec des sacs mouillés et une petite pompe. Les dégâts se montent à un bon millier de francs.

FÉDÉRATION DES ANCIENS DE LA RHENANIE ET DE LA RUHR. — Demain 4 janvier, à 19 h. 30, au local, Café de la Cloche, 6, rue du Maréchal-Foch, permanence de la section et réunion du Comité.

COMITÉ GÉNÉRAL DES FESTIVITÉS. — En vue de la préparation de la fête du 21 janvier, au profit du Timbre anti-tuberculeux, réunion vendredi 5 janvier, salle des adjudications, Mairie de Roubaix, à 18 h. 30. Les présidents et délégués des comités de quartier sont priés de bien vouloir y assister.

PHILHARMONIQUE DE ROUBAIX. — En raison des fêtes de l'An, la répétition de ce soir n'aura pas lieu.

CROIX

UNION MUTUELLE CROISIENNE. — Réunion jeudi 4 janvier, à 6 h. 45, rue de Lille, 27, et à 8 h. à l'église St-Martin, pour les funérailles de M. Camille Duponchelle, membre de l'Union, décédé.

WASQUEHAL

UN DÉSESPÉRÉ S'EST-IL JETÉ RÉELLEMENT DANS LE CANAL PRÈS DU PONT DES VOYOUS ?

Nous avons relaté samedi que dans la soirée du jeudi 28 décembre, vers 17 h., une femme qui revenait de son travail, en longeant le canal de Roubaix, affirma avoir vu un homme se jeter à l'eau à proximité du Pont des Voyous.

Aperçus elle appela au secours et, après quelques recherches sur la berge du canal, la police fut prévenue.

En raison de l'obscurité, la passante ne put donner aucun signalement de l'homme qu'elle prétendait avoir vu plonger dans l'eau.

Dès lors, les recherches furent entreprises durant ces derniers jours sans aucun résultat et les enquêteurs se demandent si réellement un homme s'est jeté à l'eau ce soir-là.

En effet, nous avons dit que le désespéré était accompagné d'un petit chien qui depuis la disparition de... son prétendu maître ne ressait de rester dans les environs du lieu de la chute.

Il est maintenant prouvé que le petit animal avait comme maître le tenancier d'un café voisin et que s'il aboya fortement jeudi soir sur la berge du canal au Pont des Voyous, c'est que quelqu'un avait sans doute lancé à l'eau un volumineux paquet du désirs divers, ce qui donna à penser au témoin qu'un homme venait de se jeter à l'eau.

AVIS IMPORTANT AUX LOGEURS. — Les tenanciers de garnis en les colocataires débiteurs d'un registre de logeurs doivent, d'ici à la fin du mois de janvier, faire parvenir au commissariat de police leur registre en règle, pour y faire apposer le timbre réglementaire de 3 francs.

Pour tous CHARBONS DE MENAGE et l'incomparable
COKE C. B.
adressez-vous chez
LEPOUTRE-SIX & Cie
16, rue Ouest, Roubaix (Tél. 323.01)

WATTRELOS

LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE TRAMWAYS ROUBAIX-WATTRELOS VERS LA FRONTIÈRE

Nous avons entretenu nos lecteurs des travaux actuellement effectués à la frontière de la Houzardu pour le prolongement de la ligne B de Roubaix-Wattrelos jusque Herseaux, au pavé d'Estaimpuis.

Une double voie a été posée depuis le terminus actuel, à la barrière des douanes, jusqu'au Château d'Or. Mardi après-midi, en présence de MM. Sambourg et Tellier, de la Compagnie I. E. L. R. T., des matrices de types différents ont été conduites sur la voie afin de procéder à des essais avant la mise en service définitive qui ne saurait tarder. Le nouveau parcours sera effectué en deux minutes et demie, ce qui permettra d'accomplir le trajet Gare du Roubaix au terminus en 29 minutes.

Ajoutons que la visite de la douane française, au départ d'Herseaux, se fera dans un bail et que les voyageurs monteront directement dans les tramways à quai. D'ailleurs, en raison du passage sur une route mitoyenne, la Compagnie c'est opposer sur les portières des voitures un avis informant les voyageurs que ces portières seront rigoureusement fermées à partir du terminus jusqu'au moment où la route quitte la route mitoyenne. Cette mesure est prise en accord avec les services de douane.

CONSULTATION DE NOURRISSONS. — Jeudi 4 janvier, à 8 h., à l'Ecole des filles, rue de Boulogne, et à 14 h. 30, à l'annexe de l'Hôtel de Ville.

SYNDICAT DES CONTRIBUABLES. — Ce soir mercredi, à 20 h., au siège, « Café de l'Hermitage », 22, Grand'Place, réunion de Comité local. En raison de l'importance de l'ordre du jour, les délégués professionnels sont priés d'y assister ou de se faire représenter.

LANNOY

M. Eugène Dupont est nommé administrateur du Bureau de Bienfaisance

Par arrêté préfectoral, M. Eugène Dupont est nommé administrateur du Bureau de bienfaisance pour 4 ans, en remplacement de M. Auguste Dupont, son père, décédé.

AU CONCOURS DE MARÉCHALERIE DE LA FOIRE COMMERCIALE DE LILLE. — Dans la liste des lauréats en concours de maréchalerie de Lille, nous relevons le nom de M. Fernand Louis, qui a reçu la médaille de bronze et un prix de 60 fr., comme maréchal-ferrant. Toutes nos félicitations.

LYS

POINTAGE DES CHOMEURS aujourd'hui mercredi 3 janvier, à 9 h., à la Mairie.

TOUFFLERS

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Jeudi 4 janvier, à 15 h., à l'Ecole des Sœurs.

LEERS

CHOMAGE. — Les chômeurs contrôlés seront tenus de présenter à la Mairie avec leur carte des Assurances Sociales pour établir l'attestation de chômage.

COMITÉ D'ACTION OUVRIÈRE. — La réunion mensuelle du Comité d'Action Ouvrière aura lieu le jeudi 4 janvier, à 20 h., au Patronage Saint-Louis. Des questions importantes sont à l'ordre du jour.

COURS GRATUIT DE SOLFÈGE. — Mercredi 3 janvier, à 18 h. 30, chez M. Gérard Willoquet, 103, rue Victor-Hugo.

CLIQUE « LES VOLONTAIRES ». — Répétition mercredi 3 janvier, à 18 h. 30, Salle des Fêtes, 6 la Place.

ORPHÉON LEERSOIS. — Répétition mercredi 3 janvier, à 20 h., au Café T'Jonckie-Decocq, 29, rue Monclet.

SYMPHONIE BERNARD. — Mercredi 3 janvier, à 18 h. 30, répétition au Café Prévot, 1, rue de Roubaix.

COFFRES-FORTS GRUSON 21 Qua Royale LILLE

ANNAPPES

M. HENRI CONRATTE REÇOIT LA MÉDAILLE MILITAIRE

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Henri Conratte, qui habite rue Saint-Sauveur, vient de se voir attribuer la médaille militaire.

Le nouveau décoré, qui appartient à la classe 1916, a eu une brillante conduite durant les hostilités. Ayant échappé à l'ennemi en 1914, il fut mobilisé en 1915. Il partit sur le front où il resta jusqu'à la fin des hostilités, sans recevoir aucune blessure.

Voici le texte d'une citation qu'il obtint à l'ordre du jour de la division:

« Très bon fusilier-mitrailleur, courageux et plein de sang-froid, a contribué par son calme et son mépris du danger à arrêter les vagues ennemies qui tentaient d'aborder nos positions. »

Une autre citation dit: « Soldat très courageux, toujours volontaire pour les missions les plus périlleuses, s'est offert pour une reconnaissance en plein jour et a rapporté des renseignements du plus haut intérêt. »

Nous joignons nos félicitations à celles qui sont adressées à M. Conratte par ses nombreux amis.

BAISIEUX

LE PROBLÈME DES EAUX

Nous avons exposé dans un précédent article la pénible situation d'une grande partie des habitants de Baisieux, qui se trouvent depuis un certain temps sans eau. Plusieurs d'entre eux ont, d'ailleurs, eu l'ifesté leur contentement du voir que nous nous intéressions à leur sort.

Les édiles de Baisieux ont songé, à faire installer les eaux dans la commune.

Le Conseil a accepté, en effet, le projet d'alimentation en eau potable de la commune et autorisa M. le Maire à signer le traité de concession présenté par la Société industrielle de distribution sous les réserves suivantes: la société s'engagerait à étendre le réseau pour l'alimentation du hameau de Brense sans augmentation de la participation communale.

L'assemblée émet le vœu que les communes qui ont refusé de participer au projet d'ensemble et qui, par la suite, demanderont à se brancher sur le réseau communal ou intercommunal soient dans l'obligation de payer une redevance à la commune.

Le Conseil décide de voter l'emprunt nécessaire à l'exécution du projet dans les limites de 280.000 fr.

Le Conseil demande à M. le Préfet de vouloir bien autoriser le plus rapidement possible l'exécution des travaux afin de pouvoir utiliser les hydromètres et accorder à la commune une subvention du département.

Pour diverses raisons, toutes les communes intéressées au projet n'ont pu donner leur accord. C'est ainsi que malgré les décisions du Conseil, Baisieux n'a pas encore ses installations d'eau potable.

CAMPHIN

VACCINATION ANTIDIPHTÉRIQUE. — Séance gratuite pour la troisième période, le 4 janvier, à 11 h., à l'Ecole des garçons.

CARTES DE PAIN. — En vue de renouvellement des cartes de pain, les habitants sont priés de se présenter à la Mairie pour le retrait de leur boulanger, à partir de jeudi après-midi.

ETAT-CIVIL. — Décès. — Charles-Louis Carette, 89 ans, rue du Moulin.

CARNET DU JOUR

NÉCROLOGIE

— Monsieur et Madame Boisson-Delporte ont la douleur de vous faire part de la mort de leur fils, Claude, âgé de huit ans.

Orléans, 7, rue du Taboor. N21023

— On nous prie d'annoncer le décès de Madame Le Cottier, survenu dans sa propriété du Pelouré, à Josselin (Morbihan), dans sa 91me année.

Il ne sera pas envoyé de faire-part. 91

Chauffage Le Cervelier, 114, Bd Descat, Tourcoing. Maison de confiance. 41055

TABLES BRIDGE
TABLES A THÉ
Modèles exclusifs chez BAILLY
46, rue Nationale, LILLE 623

Nos bureaux sont fermés le dimanche.

Une remise de décorations à l'Hôtel de Ville de Croix

En haut : UN GROUPE DE MÉDAILLÉS. (Photo du J. de Ro.)
En bas : De gauche à droite : Mme DELHAILE, M. QUENNOY, Mme DELAHAYE, M. ROUPAIN, Mme PONTHIEU.

Lundi, à 9 heures 30, a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Croix une remise officielle de décorations, dont nous avons publié les noms des récipiendaires.

M. Seigneur, maire, présidait la cérémonie, entouré des membres du Conseil municipal et de M. Quennoy, secrétaire général de la mairie. M. le Maire reçut d'abord les médaillés du Travail, qu'il félicite, et qui étaient accompagnés de leurs familles. Puis M. Roupain, qui répondit au nom de ses collègues décorés du Bureau de bienfaisance; et enfin les employés municipaux qui ont reçu la médaille d'honneur.

M. Louis Seigneur fit l'éloge des décorés qu'il remercia de leur dévouement et de leur activité. Les souhaits du Nouvel An furent exprimés par M. Lucien Castermane et M. Quennoy traduisit les sentiments du personnel municipal.

Cette cérémonie se termine par un vin d'honneur.

Dans la Légion d'honneur

Parmi les promotions et nominations du 1er janvier, nous relevons:

Ministère de la Justice

Chevaliers: MM. Bourdin, conseiller à la Cour d'appel de Douai; Gaquerre, juge de paix à Lille.

Ministère du Travail

Chevalier: M. Jean Ottavi, directeur du Service départemental des Assurances sociales du Nord, à Lille.

Education nationale

Commandeurs: Le peintre Paul Signac; l'écrivain Jean Vignaud.

Officiers: M. Paul Reboux.

Santé publique

Chevalier: Sœur Saint-Maxira, de l'hôpital de Terrasson.

Ministère de l'Air

Au titre du ministère de l'Air, est levé à la dignité de grand officier, le général de Maranzeur.

Sont promus commandeur: le colonel Bouscat, le lieutenant-colonel Gama, le contrôleur général Loyson, les colonels Mairou et d'Harcourt.

Ministère de la Guerre

Au titre du ministère de la Guerre, sont élevés à la dignité de grand'croix, le général Hergault, l'intendant général Keiger, le général Claudel; sont élevés à la dignité de grand-officier: les généraux Kœffer, Catroux, Michelin, Pujos, Detrie, Petin, Petiet de Vaulgrenant, le contrôleur général Brulley, le colonel Felici, les généraux de réserve Stahl et Flye Sainte-Marie; sont promus commandeurs, au titre de l'Active: les généraux Tubes, Munk-Bouvefer, Vincent, du Mas-Latrie, Coulon, Cadiot, Salle, Lemoine, Caput, Fabvrel, Faucher, Naud, Le Mest, Vallant; les intendants généraux Couiet et Lamothe, le contrôleur général Jacquet, les colonels Martin, S'gonney, Eon, de Tassy de Montluc, Nicolas, Servebourg de la Guillonnière, Frebillot, Domenech de Celles, de Larminat, Gilis, Lamarque, Masse, Frech, Duriot, Mignot, les lieutenants-colonels Georges, Moreau, Canary, les docteurs Normet, Jullien, Marland, le commandant Rueca, l'officier de justice Richard; au titre de la Réserve: le général du division en retraite de Bellaigue de Bughas, les colonels Chartier, Marguine, les lieutenants-colonel Michel, de la Fontaine de Fontenay, Charbonnel, Legrand, Loyer, Achard, le docteur Ombredanne, le commandant Avril, le capitaine Poirot.

Tourcoing

Aujourd'hui, mercredi 3 janvier :

Hôtel de Ville: de 8 à 12 h. et de 14 à 17 heures.

Bains: de 8 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30.

Bibliothèque Communale: Fermée.

Caisse d'Epargne: de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 18 heures.

AU SUJET DU BUDGET

Une déclaration de 12 conseillers municipaux

Les conseillers municipaux dont les noms suivent nous prient d'insérer la déclaration suivante :

Le « Journal de Roubaix » a rendu compte, en leur temps, des controverses qui se sont élevées au Conseil municipal à propos des impôts de la Ville de Tourcoing, notamment des centimes additionnels qui pèsent sur les assujettis au rôle des contributions foncière, personnelle mobilière et des patentes.

Les conseillers municipaux soussignés croient devoir apporter au public les explications qui le mettront en possession des éléments nécessaires pour juger.

Voici les faits:

On sait que le centime additionnel augmente l'impôt au profit de la commune. Ainsi (empruntons des chiffres ronds pour la clarté de la démonstration), le contribuable qui payait au titre des contributions ci-dessus la somme de 3.000 francs pour la part de la commune lorsque le nombre de centimes était de 300, doit payer aujourd'hui qu'il est de 400, la somme de 4.000 francs, soit 1.000 francs en plus. La répercussion de cet impôt sur le coût de la vie est indéniable. C'est pourquoi les grands administrateurs dont les noms ont été évoqués à la séance du Conseil municipal, M. Victor Hassebroucq et, après lui, M. Gustave Dron, ont toujours reculé devant cette imposition, n'y ont eu recours que très rarement, à la toute dernière extrémité, après avoir opéré toutes les compressions de dépenses possibles et en la limitant à l'indispensable minimum.

Examinons la situation.

RESSOURCES NOUVELLES: LES CENTIMES

Le produit de la totalité des centimes additionnels prévu au budget de 1930 était de 7.192.000 francs. Il est de 11.156.744 fr. 91 pour 1934. D'où une plus value de quatre millions.

Les grands travaux (et rien seulement, au dire de M. Ingbels) seraient cause de l'augmentation des charges pesant sur la Ville. Voyons cela.

Depuis 1930, il y a comme charges nouvelles relatives aux grands travaux (articles 257, 258, 259, 260 et 266 des dépenses de 1934), 2.957.272 francs. Mais des emprunts échus ont fait disparaître, depuis 1930, pour 327.200 francs d'annuités. Il était prévu que ces disponibilités seraient attribuées au paiement des emprunts pour grands travaux. La charge supplémentaire pour 1934 n'apparaît donc plus que pour 2.130.063 francs. Toute la jongleries de millions ne changera rien à cela.

Ainsi, charge supplémentaire, un peu plus de deux millions. Ressources supplémentaires produites par les centimes seulement, un peu moins de quatre millions.

Différence, environ deux millions qu'on aurait pu rendre au contribuable.

Voilà pour les centimes.

ECONOMIES: LES ASSURANCES SOCIALES

Dans leur action en faveur du vote de la loi, ses défenseurs affirmaient que cette réforme ne coûterait rien au pays, parce qu'elle ferait diminuer sensiblement les charges des établissements charitables et hospitaliers. Effectivement, les hôpitaux qui autrefois recevaient gratuitement les ouvriers indigents malades, récupèrent aujourd'hui les frais d'hospitalisation dans la proportion de 80 % pour les nécessiteux indigents et dans leur totalité pour les autres.

Le Bureau de Bienfaisance et l'Assistance médicale gratuite avaient la charge de secourir les ouvriers malades soignés à domicile. Celui-ci ne n'accordait aux indigents dans ce cas, qui touchent aujourd'hui leur demi-salaire et 80 % des frais médicaux et pharmaceutiques, des secours aussi élevés qu'à ceux qui étaient complètement dénués de ressources?

N'est-il pas clair que la Ville, qui subventionne ces établissements, a une charge nettement moins lourde maintenant que les caisses d'Assurances sociales viennent prendre sa place pour une bonne part.

Si l'on sait que l'hôpital seul récupère environ quatre cent mille francs, est-ce exagérer que d'estimer à un demi-million l'économie à réaliser pour l'ensemble des établissements charitables.

Voilà donc encore un demi-million de charges en moins qu'en 1930.

LE CHOMAGE

M. Ingbels dit: « Une somme de 1 million 500 000 francs représente pour la Ville une économie de 340.000 francs, le supplément correspondant aux subventions de l'Etat et du Département ».

Or, dans le rapport figurant les chiffres qui permettent d'affirmer que la part de la Ville dans les secours du chômage pour 1934 sera de près de un million et demi inférieure à celle de 1933, ainsi qu'il a été dit au Conseil municipal. En effet, M. Ingbels écrit dans ce rapport, page 4, rubrique « Chômage »: Secours alloués en 1933. Fonds municipal et Caisse syndicale de chômage réunis. 6.267.585 fr. 77. La part de la Ville (d'après les calculs établis sur les données figurant à cette rubrique) ressort à 1.843.213 francs. Les dépenses pré-

---

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 3 janvier 1934 N° 23

Le Pont des Soupirs

PAR

EDOUARD DE KEYSER

Heureusement Sylvio del Pozzo, sans même se permettre une cour officielle, multipliait les occasions de se trouver auprès d'elle, et la pleine saison du Lido le favorisait. Il s'entourait d'un cercle d'amis racés, intelligents, qui représentaient tous un travail ou un effort. Plusieurs avaient des femmes charmantes, des sœurs rieuses et jolies, dont Jeannille goûtait la société.

Bien que Sylvio n'eût pas risqué une déclaration, il était visible qu'il aimait la jeune Française, et n'attendait que l'instant propice pour demander sa main. De son côté, elle le traitait en ami, abordait en sa compagnie les sujets sérieux qu'on évite avec les indifférents. Ils avaient discuté longuement les incompatibilités que les races élèvent entre les caractères, le péril d'unions entre enfants de deux pays qui sont parents, certes, mais peuvent devenir un jour des frères ennemis. Avec une belle fougue, Sylvio niait qu'ils puissent séparer Français et Italiens.

— Je comprends, disait-il, qu'une Française n'épouse pas un Anglais. Anglo-Saxons et Gaulois ont des façons d'envisager la vie, presque des mœurs différentes. Rien de tel ne sépare les races latines. Elles comprennent l'amour de la même manière, et leurs modes d'existence ne varient pas, dans leurs principes fondamentaux.

Il préparait ainsi sa demande en mariage, qu'il retardait encore un peu parce que, précisément, Jeannille le déroutait, ne lui ayant fourni aucun indice qui permît de pressentir l'accueil réservé à son aveu. Trois semaines passèrent ainsi. Mme Brion ne parlait pas de son fils, mais, durant les repas, les conversations entre les deux femmes étaient des plus suivies, et comme délivrées d'une contrainte. Jeannille prouvait combien elle pouvait être charmante. Lorsqu'elle n'était pas invitée au Lido, elle prolongeait à plaisir les soirées auprès de la vieille dame.

Désormais, elle avait peur de la solitude.

Dans l'attitude de Mme Brion, rien ne laissait deviner qu'elle connût la conduite de la jeune fille envers Marc. Aucun reproche n'effleurait ses lèvres. Elle avait jugé et pardonnait, ne demandant au ciel que de permettre l'oubli : mais elle attirait Mme di Ciampino, dont elle appréciait les qualités, et qu'elle croyait encore capable de rendre le bonheur à son fils.

Un soir, Jeannille demanda négligemment :

— Mon tuteur fait-il un bon voyage ? Avez-vous de ses nouvelles ?...

Mme Brion posa sur elle un regard triste.

— Oh ! Jeannille... prononça-t-elle enfin. Il ne feut jamais parler de lui.

La jeune fille comprit la leçon, rougit, et se levant :

— Je vous demande pardon, dit-elle.

En dénit de la chaleur lourde qui accablait Venise, elle sortait chaque matin et chaque après-midi. Elle fuyait la maison endormie.

Or le lendemain, après le déjeuner, comme elle s'habillait pour aller place Saint-Marc, en badaud, perdre deux heures à regarder les touristes et les pigeons. Tonna frappa à la porte.

— *Il signor* del Pozzo est au salon, *signorina*. Il demande si la *signorina* peut le recevoir.

— Certainement.

Elle descendit en hâte. Il s'agissait sans doute d'une invitation qui la distrairait, la sauverait de ses pensées, l'éloignerait de cet intérieur où les domestiques eux-mêmes s'ingéniaient à ne faire aucun bruit.

Dans l'escalier, elle ralentit le pas ; il y faisait délicieusement frais, et l'odeur d'encaustique ramenait en arrière, faisait repenser au printemps.

Del Pozzo, qui examinait des miniatures, se retourna vivement lorsqu'il entendit ouvrir la porte.

— A cette heure-ci ! C'est une surprise, dit-elle, la main tendue.

— Je vois que vous alliez sortir.

Elle se dérobe :

— Le canot m'attendait. Je voulais faire une visite.

— Puis-je vous voler cinq minutes ?

— Elles ne sont pas volées. Je vous les donne, répondit-elle en riant.

Ils s'assirent.

— Il est rare que je puisse vous voir seule, dit-il aussitôt, et je désirerais avoir avec vous un entretien très sérieux, même très grave. C'est pourquoi je suis venu vous déranger à cette heure un peu insolite.

— On a toujours plaisir à voir ses amis.

Il était pâle : ses grands